



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**PRESTATION DE REALISATION DE VIDEOS DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT DE
VALORISATION DES METIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN
CONCURRENCE PRÉALABLES**

Vu la délibération n°2022/BC020 par laquelle le Bureau communautaire du 27 septembre 2022 a décidé de candidater à l'appel à projet « Appui aux contrats de branches » et d'organiser les 6 et 7 avril 2023 un salon de valorisation des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics « Bâtisseurs de Talents »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a organisé ce salon au sein du Lycée professionnel de travaux Publics de Bruay-la-Buissière (62400), 1 409 rue d'Aire,

Considérant l'accord de la Région Hauts-de-France et la convention inhérente reçue le 27 janvier 2023,

Considérant que dans le cadre de l'événement 3 vidéos de promotion des métiers, une vidéo « After movie » permettant de capitaliser sur l'évènement ainsi qu'une vidéo « filière Bâtiment » et une vidéo « filière Travaux Publics » ont été réalisées permettant de poursuivre après l'événement les actions de valorisation de ces filières et des opportunités d'emploi et de formation qu'elles offrent,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser le montant du marché signé en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, ayant pour objet la réalisation de vidéos avec la société Oxymoron ayant son siège social à La Chapelle d'Armentières (59930), 2 A rue Marle pour un montant de 11 990 euros HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société Oxymoron ayant son siège social à La Chapelle d'Armentières (59930), 2A rue de Marle, ayant pour objet la réalisation de vidéos dans le cadre de l'événement « Bâtisseurs de Talents » événement de valorisation des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics organisé au Lycée Professionnel de Travaux Publics à Bruay-la-Buissière,

1 409 rue d'Aire les 6 et 7 avril 2023 et de procéder à sa régularisation pour un montant de 11 990 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 22/9/2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 SEP. 2023

Et de la publication le : 25 SEP. 2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie